

Pharnext lève avec succès 16 millions d'euros dans le cadre d'un placement privé

PARIS, France, le 11 avril 2018 à 17h45 (CEST) – Pharnext SA (FR0011191287 - ALPHA), société biopharmaceutique pionnière d'une nouvelle approche de développement de combinaisons de médicaments innovants basée sur les *Big Data* génomiques et l'Intelligence Artificielle, annonce aujourd'hui qu'elle vient de finaliser une levée de fonds de 16 millions d'euros, dans le cadre d'un placement privé.

Pharnext a ainsi réalisé un placement privé sous la forme d'émission de 725.513 actions à bons de souscription d'actions (les « ABSA ») auprès de la société CBLUX S.A.R.L pour un produit brut de 6,058 millions d'euros et d'une émission d'obligations convertibles en actions (les « OC ») auprès de Tasly, groupe pharmaceutique chinois, pour un montant complémentaire en quasi fonds propres de 10 millions d'euros bruts.

Cette levée de fonds fournira à la Société les moyens supplémentaires pour financer sa stratégie et poursuivre son développement dans la perspective des résultats de la phase 3 de sa PLEODRUG™ la plus avancée, PXT3003 dans le traitement de la maladie de Charcot-Marie-Tooth de Type 1A.

«Nous remercions vivement nos partenaires pour leur confiance et intérêt réitéré vis-à-vis de notre Société et sa plateforme technologique innovante, PLEOTHERAPY™», souligne le Professeur Daniel Cohen, co-fondateur et Directeur Général de Pharnext. «Nous nous réjouissons par ailleurs à l'idée de présenter au marché des avancées majeures, tant stratégiques que cliniques, dans le cadre de nos programmes avec, notamment au second semestre 2018, les résultats cliniques de Phase 3 de notre produit phare PXT3003 dans le traitement de la maladie de Charcot-Marie-Tooth de Type 1A ».

MODALITES DE L'OPERATION

L'émission des ABSA a été décidée par le Conseil d'administration sur exercice de la délégation lui ayant été consentie au titre de la 8^{ème} résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2017 (« l'Assemblée générale »), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société CBLUX S.A.R.L, déjà actionnaire (mais non représentée au sein de son Conseil d'administration) de Pharnext à hauteur de 16,3% du capital avant l'opération, et dont la participation s'élèvera à 21,4% du capital à l'issue de cette opération.

Le placement privé a porté sur un nombre total de 725.513 ABSA, émises au prix unitaire de 8,35€ (prime d'émission incluse), soit avec une prime de 8 centimes d'euros par rapport à la moyenne pondérée des cours des trois séances de bourse ayant précédé l'émission des ABSA, et chacune composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire (« BSA »). Les 725.513 nouvelles actions seront entièrement assimilées aux actions existantes de Pharnext et représentent environ 6,48% du nombre d'actions en circulation avant le placement privé. Chaque BSA donne par

ailleurs le droit de souscrire 0,20 action ordinaire de Pharnext, représentant une émission complémentaire de 145.102 actions au maximum à un prix d'exercice de 8,27 € par action. Les actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA représentent environ 1,30% du nombre d'actions émises avant le placement privé. Les BSA pourront être exercés sur une période de 5 ans à compter de leur émission. En cas d'exercice de la totalité des BSA, le produit brut en résultant pour Pharnext sera d'environ 2 millions d'euros. La valeur théorique de cinq BSA donnant droit à une action serait de 35% du prix de l'action selon la méthode d'évaluation Black & Scholes.

L'émission des OC, décidée par le Conseil d'administration sur exercice de la délégation lui ayant été consentie au titre de la 10^{ème} résolution de l'Assemblée générale, a également été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Tasly, groupe pharmaceutique chinois de premier plan et partenaire de Pharnext, déjà actionnaire de la société (mais non représenté au sein de son Conseil d'administration) et dont la participation s'élèvera à 3,4% du capital à l'issue de cet ensemble d'opérations.

L'émission d'OC porte sur un nombre total de 10 obligations convertibles en actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 million d'euros chacune, représentant un montant nominal total de 10 millions d'euros et portant intérêt à un taux de 6,9% l'an. Les OC, d'une maturité de 3 ans à compter de leur émission, peuvent être converties avant la date de maturité sur la base d'un prix de conversion de 13€ par action, représentant une prime de 57% par rapport à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant leur date d'émission (conversion automatique au prix de 13 euros par action dès que le cours de bourse aura dépassé cette valeur, en moyenne, pendant 3 mois consécutifs ou conversion par le titulaire des OC à 13 euros à tout moment). A la date de maturité, le montant restant dû au titre des OC fera l'objet soit d'un remboursement, soit d'une conversion à un taux représentant 80% de la valeur moyenne des cours de bourse de l'action pondérés par les volumes constatés sur une période des 20 dernières séances de bourse précédant cette date de maturité. Les actions susceptibles d'être émises sur conversion des OC sur cette base représentent 6,8% au maximum du nombre d'actions émises avant l'émission des OC et des ABSA, ou 14,58% en cumul avec les ABSA. Les OC ne seront pas admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.

Conformément à l'article 211-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »), il est rappelé que les deux opérations susvisées n'ont pas donné lieu ni ne donneront lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

À propos de PHARNEXT

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade avancé de développement fondée par des scientifiques et entrepreneurs de renom, dont le Professeur Daniel Cohen, pionnier de la génomique moderne. Pharnext a deux produits en développement clinique. PXT3003 est en Phase 3 internationale dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A et bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. Les résultats de cet essai sont attendus avant la fin de l'année 2018. PXT864 a obtenu des résultats de Phase 2 positifs dans la maladie d'Alzheimer. Pharnext est le pionnier d'un nouveau paradigme de découverte de médicaments basé sur les *Big data* génomiques et l'intelligence artificielle : PLEOTHERAPY™. La société identifie et développe des combinaisons synergiques de

médicaments appelées PLEODRUG™ offrant de nombreux avantages importants : efficacité, innocuité et propriété intellectuelle solide. Pharnext est soutenue par une équipe scientifique de renommée internationale.

Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR0011191287).

Pour plus d'informations, visitez notre site internet : www.pharnext.com

Avertissement

Ce communiqué est émis afin de permettre à Pharnext de satisfaire à son obligation de l'information permanente, il ne constitue pas une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation en vue d'une opération par offre au public.

CONTACTS :

Pharnext

Amit Kohli
Chief Operating Officer
investors@pharnext.com
+33 (0)1 41 09 22 30

Relations Investisseurs (Europe)

MC Services AG
Anne Hennecke
anne.hennecke@mc-services.eu
+49 211 529252 22

Relations Médias (Europe)

ALIZE RP
Caroline Carmagnol
Aurore Gangloff
pharnext@alizerp.com
+33 (0)1 44 54 36 66

Relations Investisseurs (U.S.)

Stern Investor Relations, Inc.
Matthew Shinseki
matthew@sternir.com
+1 212 362 1200

Relations Médias (U.S.)

RooneyPartners
Marion Janic
mjanic@rooneyco.com
+1 212 223 4017

Communication Financière (France)

Actifin
Stéphane Ruiz
sruiz@actifin.fr
+33 (0)1 56 88 11 15